

Conditions générales pour l'achat de marchandises et l'utilisation de services de Rentokil Suisse SA

1. Généralités

Les conditions générales suivantes s'appliquent à l'achat de marchandises et à l'utilisation de services (ci-après "conditions d'achat") par Rentokil Suisse SA auprès d'un tiers ("fournisseur").

Les dispositions qui s'écartent de nos conditions d'achat ou qui vont au-delà de celles-ci ne s'appliquent que dans la mesure où nous le déclarons expressément par écrit. Cela vaut également pour le cas où les conditions générales de vente du fournisseur prévoient des dispositions contraires et que nous ne les contestons plus expressément par la suite.

Les offres qui nous sont adressées, y compris les éventuels documents, échantillons, matériaux et autres, sont gratuites, quels que soient les travaux préparatoires nécessaires.

En cas de relations d'affaires permanentes, les accords ultérieurs, même oraux, sont considérés comme ayant été conclus conformément à nos conditions d'achat, même sans mention particulière.

2. Commande

Les commandes ne nous engagent que si elles sont valablement signées. Pour être valables, les modifications ou les accords supplémentaires doivent être confirmés par écrit par nos soins. Le fournisseur est tenu de nous informer immédiatement de toute ambiguïté ou de tout choix concernant le type de marchandise, l'étendue de la prestation ou la qualité de la prestation à fournir, afin que nous puissions procéder à une clarification écrite. Les éventuels frais occasionnés par l'omission de cette obligation sont à la charge du fournisseur. La valeur de la commande ne doit en aucun cas être dépassée.

Le fournisseur a l'obligation de vérifier immédiatement et gratuitement les éventuels documents d'exécution que nous avons mis à sa disposition, en particulier leur exhaustivité et leur caractère techniquement, légalement et professionnellement irréprochable, et de nous faire part immédiatement par écrit de ses éventuelles réserves quant au mode d'exécution prévu. Si cela n'est pas fait, le fournisseur est responsable des conséquences de cette omission.

Si les prix ne sont pas indiqués dans la commande, ils doivent nous être mentionnés dans la lettre de confirmation correspondante et acceptés par écrit par nous, le droit de contestation ou de résiliation dans un délai raisonnable nous étant réservé dans tous les cas.

3. Sous-traitance

Si le fournisseur a l'intention de faire construire ou fabriquer par des tiers tout ou partie des objets de livraison commandés chez lui, il doit nous demander notre accord en temps utile en nous indiquant les sous-traitants. Le fournisseur est responsable des pièces achetées à ses sous-traitants au même titre que les pièces qu'il a lui-même fabriquées.

4. Livraison

L'exécution du contrat ne peut être confiée, en partie ou en totalité, à des sous-traitants sans notre accord.

Les retards de livraison attendus doivent être signalés immédiatement. Les envois partiels et les livraisons anticipées ne sont autorisés qu'avec notre accord écrit préalable. En cas de dépassement de la date de livraison convenue, nous sommes en droit de résilier tout ou partie du contrat sans fixer de délai supplémentaire, quelle que soit la raison du retard. Si, malgré le dépassement du délai, nous nous déclarons prêts à accepter la marchandise et que des mesures spéciales sont nécessaires, tous les frais y afférents (p. ex. fret aérien, fret express, etc.) sont à la charge du fournisseur. Nous sommes en droit de procéder à des modifications de quantités et de délais en tenant compte du délai de réaction convenu.

5. Expédition et transfert des risques

Sans documents d'expédition correspondants, la livraison n'est pas prise en charge ou traitée comme une exécution du contrat, mais est stockée aux risques et aux frais du fournisseur. La livraison doit être expédiée dans un emballage approprié et adapté aux moyens de transport.

La livraison s'effectue aux frais et aux risques du fournisseur.

Le lieu d'exécution est le lieu de réception prescrit dans la commande. Le lieu d'exécution de nos obligations est Oberbuchsiten, Suisse.

6. Prix

Tous les prix convenus sont des prix fixes. Les modifications de prix et les réserves ne sont contraignantes que si nous les acceptons expressément par écrit.

7. Facture

Les factures doivent être envoyées en deux exemplaires à Rentokil Schweiz AG, Hauptstrasse 181, 4625 Oberbuchsiten, après livraison (prestation) en bonne et due forme et dans le respect des prescriptions de forme en vigueur en matière de TVA. Les factures doivent contenir toutes les données nécessaires et utiles, comme notamment l'IBAN, le code BIC ou le numéro UID, faute de quoi les frais résultant de cette omission sont à la charge du fournisseur ou doivent nous être remboursés.

8. Paiement

Le paiement s'effectue par virement bancaire sur un compte à communiquer par écrit dans les 30 jours suivant la réception de la marchandise et de la facture. Ce délai se réfère à l'ordre de virement bancaire. Le paiement n'implique pas la reconnaissance de la régularité de la livraison (prestation) et ne constitue donc pas une renonciation aux droits qui nous reviennent en raison de défauts d'exécution pour cause de garantie, de garantie ou de dommages et intérêts. Les paiements contre réception de la facture et le paiement anticipé sont en tout cas exclus. Aucune garantie n'est fournie pour le paiement en bonne et due forme.

9. Interdiction de cession

Les créances du fournisseur à notre égard ne peuvent pas être cédées à des tiers.

10. Réception de la marchandise, garantie, réclamation

Un accusé de réception de marchandises signé par nos soins ne confirme ni la qualité ni la quantité de la livraison.

En l'absence d'un accord écrit séparé, le fournisseur assume une garantie totale (vices matériels et juridiques) et une garantie d'une durée de 2 ans pour l'exécution de la livraison (prestation) conforme à la commande et le respect de toutes les normes légales applicables.

Les éventuels défauts doivent être signalés dans les 2 ans suivant la réception. Le contrôle de la livraison par nos soins n'est pas lié à un délai précis. Le fournisseur renonce à l'objection de la réclamation tardive.

En cas de responsabilité et sans préjudice de nos autres possibilités légales, nous avons le droit, même si le défaut est insignifiant ou réparable, d'exiger, à notre choix, le remplacement gratuit, la transformation, l'élimination gratuite du défaut ou une réduction de prix appropriée, ou de faire réparer le défaut aux frais du fournisseur. Une fois le défaut réparé, le délai de garantie recommence à courir.

Le fournisseur est responsable sans restriction envers nous de tous les dommages ou dommages consécutifs causés par la livraison de marchandises défectueuses.

Cette responsabilité est indépendante de la faute du fournisseur ou de la reconnaissance ou du caractère reconnaissable du défaut lors de la livraison. Le fournisseur est tenu de nous indemniser et de nous dégager de toute responsabilité vis-à-vis des prétentions de tiers résultant de ces défauts.

11. Assurance

Le vendeur garantit qu'il a et maintient, pour la durée du contrat, une assurance nécessaire pour couvrir sa responsabilité conformément aux présentes conditions, notamment

- Assurance responsabilité civile avec une limite de responsabilité minimale de 5 millions d'euros par réclamation ;

Conditions générales pour l'achat de marchandises et l'utilisation de services de Rentokil Suisse SA

- Assurance responsabilité civile de l'employeur avec un montant minimum d'indemnisation de 10 millions d'euros par réclamation.
L'attestation d'assurance doit nous être confirmée sur demande sous forme de copie de la police.

12. Documents de fabrication

Les échantillons, modèles, dessins et autres outils que nous mettons à disposition restent notre propriété. Ceci inclut également la propriété intellectuelle dont nous sommes les seuls à pouvoir disposer librement et qui doit être désignée comme telle. Ces outils ne peuvent être utilisés que pour l'exécution des contrats conclus avec nous et ne doivent pas être mis à la disposition de tiers non impliqués ou étrangers à l'entreprise. Ils doivent nous être retournés gratuitement et immédiatement après l'exécution du contrat.

Les projets ou autres prestations du fournisseur réalisés pour nous - quelle que soit leur nature - deviennent notre propriété avec tous les droits, en particulier tous les droits d'exploitation. Si les prestations du fournisseur sont protégées par la législation sur les biens immatériels, nous avons les droits d'utilisation irrévocables, exclusifs, illimités dans le temps, l'objet et l'espace (dans le monde entier) sur les projets ou autres prestations du fournisseur réalisés pour nous. Nous sommes également en droit de céder tout ou partie de ces droits à des tiers, d'octroyer des sous-licences ou des droits d'utilisation de l'œuvre et/ou des autorisations d'utilisation de l'œuvre ainsi que d'exercer ces droits nous-mêmes ou par l'intermédiaire de tiers.

Nous sommes en droit de demander l'enregistrement des prestations fournies, en tout ou en partie ou en relation avec d'autres prestations du fournisseur, par nous-mêmes ou par des tiers, en tant que marque, modèle de conception, modèle d'utilité, brevet ou autre droit de propriété industrielle disponible actuellement ou à l'avenir en Suisse, à l'étranger ou au niveau international, en particulier aussi pour le domaine de l'UE. Le fournisseur renonce, dans la mesure où le système juridique concerné le permet, à être cité dans le cadre de l'enregistrement, notamment en tant qu'auteur, créateur, concepteur ou inventeur, et fera toutes les déclarations nécessaires dans le cadre des procédures d'enregistrement.

Cette concession de droits est déjà entièrement compensée par la rémunération de l'achat de la marchandise ou de l'utilisation du service.

13. Confidentialité

Le fournisseur est tenu de garder secrètes toutes les informations relatives à sa relation contractuelle avec nous, ainsi que celles relatives à l'existence d'une telle relation contractuelle, même après la fin de la relation commerciale. En particulier, toute forme de publicité se référant aux produits livrés ou à la relation contractuelle avec nous est interdite.

Le nom du fabricant ou son logo ne peuvent figurer sur des marchandises fabriquées selon nos spécifications qu'avec notre accord écrit exprès. Une telle autorisation n'est valable que pour le cas particulier pour lequel elle a été donnée.

14. Force majeure

Rentokil Suisse SA se réserve le droit de reporter la date de livraison ou de résilier le contrat ou de réduire le volume des marchandises à livrer par le Fournisseur (sans responsabilité envers le Fournisseur) si son activité commerciale est basée sur des circonstances hors du contrôle raisonnable de Rentokil, en raison d'un cas de force majeure. La force majeure peut être, par exemple, des actes gouvernementaux, une guerre, des urgences nationales, des actes de terrorisme, des protestations, des émeutes, un incendie, une explosion, une inondation, un tremblement de terre, un glissement de terrain, une avalanche, une épidémie, une pandémie, un couvre-feu, des grèves ou d'autres conflits de travail (qu'ils se rapportent ou non au personnel d'une partie). Le fournisseur a le droit de résilier le contrat par écrit si l'événement en question se poursuit pendant une période ininterrompue de plus de 180 jours.

15. Brevets, protection des modèles, droits d'auteur, droits des marques

Le fournisseur est tenu de nous indemniser et de nous dégager de toute responsabilité en cas de litiges relatifs au droit des brevets, à la protection des dessins et modèles, au droit d'auteur ou au droit des marques découlant de la livraison et/ou de la prestation et de nous garantir l'utilisation illimitée des choses livrées et/ou des prestations fournies ainsi que leur liberté par rapport à d'éventuels droits de tiers.

16. Protection des données personnelles

Le traitement, l'utilisation, le stockage et la transmission des données personnelles doivent être effectués dans le respect des dispositions légales applicables, y compris le règlement européen sur la protection des données.

Le fournisseur confirme avoir pris connaissance de notre déclaration de protection

des données, qui contient toutes les informations nécessaires sur le traitement des données et sur les droits des personnes concernées. La déclaration de protection des données peut être consultée à tout moment sur https://www.rentokil-initial.com/site-services/cookie-and-privacy-policy/privacy-policy/german_privacy_notice.aspx.

17. Conformité

Le Fournisseur s'engage à respecter toutes les lois, ordonnances et réglementations applicables, y compris (mais sans s'y limiter) toutes les lois et réglementations anti-corruption. Le Fournisseur déclare qu'il n'a pas commis d'actes interdits à notre égard, directement ou indirectement, et qu'il ne le fera pas à l'avenir. Les actes interdits comprennent la promesse, l'offre ou l'octroi, ou la demande ou l'acceptation d'un avantage indu (tel que des cadeaux) ou d'un bénéfice afin d'influencer des actions de manière indue.

Le Fournisseur doit établir et maintenir des normes, procédures et contrôles commerciaux appropriés afin de garantir le respect du Code de conduite Rentokil (voir : https://www.rentokil-initial.com/~media/Files/R/Rentokil/documents/responsible-delivery/Supplier%20Code/Supplier_Code_German_2019.pdf) ainsi que de toutes les réglementations environnementales, du droit du travail et des meilleures pratiques dans le secteur du Fournisseur.

Le fournisseur a :

- d'examiner attentivement le code de conduite de Rentokil ; et
- s'assurer que le code de conduite de Rentokil est porté à la connaissance de tous les employés, directeurs et fournisseurs du fournisseur et que toutes les dispositions sont respectées.

18. Clause de sauvegarde

Si l'une de ces dispositions devait être invalidée, les autres dispositions des présentes conditions d'achat n'en seraient pas affectées.

19. Juridiction compétente, choix du droit applicable

Le for exclusif pour tous les litiges découlant de la relation contractuelle avec le fournisseur est le tribunal matériellement compétent d'Oberbuchsitzen, Suisse. Seul le droit suisse est applicable, à l'exclusion du droit international de la vente (CISG).